

LA COMPLAINTE D'UNE CAMPAGNE.

<http://cgt17-dgfp.perso.sfr.fr/>

Le facteur nous a laissé une drôle de missive écrite par un agent des finances après une longue journée de réception. En guise d'éditorial et compte tenu d'une actualité devenue détestable et nauséabonde, nous avons préféré publier ce courrier.

Monsieur le redevable, Madame la contribuable, Mademoiselle la citoyenne.

Si je me permets de t'écrire et de te donner encore un titre de civilité, c'est que ces titres sont en train de disparaître de ta déclaration d'impôt sur le revenu. Sache que tu es en train de devenir des déclarants 1, des déclarants 2. Pendant longtemps nous avons pensé que l'état s'essayait à la poésie surréaliste avec ta déclaration d'impôt sur le revenu. Inventant de nouveaux concepts, imposant de nouveaux mots tout en faisant disparaître d'autres, créant de nouveaux sigles et de nouvelles normes, mais aujourd'hui nous faisons face à une forme d'art inconnue.

Sache qu'à chaque début d'année, nous agent de ce ministère redoutons la nouvelle loi des finances. Plus les années passent, plus nous sommes en droit de penser que les hauts fonctionnaires et les législateurs ne font pas que marcher sur les moquettes épaisses des parlements nationaux. Non ils la fument tous et sans exception! Ils sont pris d'une frénésie de réécriture des textes, faisant preuve d'une logique kafkaïenne, multipliant les causes et les conséquences. Cette année, chers déclarants, ils ont explosé tous les records et à force nous n'y pipons plus grand-chose.

Sache que ce que nous allons te dire oralement au fond des yeux dans les boxes de réception (on appelle cette technique une Cahuzac), nous le faisons à l'insu de notre plein gré.

En effet :

- * *Ce n'est pas nous, agent de base, qui avons inventé le bouquet de travaux avec ses multiples taux de déduction, ses trois dates, ses 6 catégories de travaux, ses actions en duo, en triple, en solo, le tout saupoudré de nouvelles normes environnementales.*
- * *Ce n'est pas nous, agent de base, qui avons décidé de créer 207 cases supplémentaires pour ta déclaration d'impôts sur le revenu 2012. Ce n'est pas par pur hasard que ta 2042 complémentaire est passée en quelques années de 4 à 10 pages.*
- * *Ce n'est pas nous, qui sur les revenus fonciers rajoutons chaque année une autre couche à ces mille feuilles fiscales. Étonnant revenu foncier, avec son Malraux, son Perissol, son Scellier, ses Robien, ses Borloo, ses Besson, et maintenant son Duflot. Le tout se cumulant les uns aux autres. Si tu nous vois au bout de quelques heures de réception, emètre*



un souffle de dépit, ce n'est pas toi, c'est notre cerveau qui hurle pour se libérer de ce carcan impénétrable.

- * *Ce n'est pas nous, déclarant étranger, qui avons décidé de te taxer aux prestations sociales avec des conditions d'appartenance à notre sécu aussi claire qu'une rivière boueuse, des conditions d'exonération sur lesdites prestations faisant appel à l'année n-2 et 4 taux différents.*
- * *Ce n'est pas nous qui multiplions les rabots, qui enlevons sur ta notice simplifiée le mode de calcul.*
- * *Ce n'est pas nous, qui faisons passer la brochure pratique de l'impôt sur le revenu de 330 pages en 2011, à 344 pages en 2012 et à 381 pages en 2013.*
- * *Ce n'est pas nous, qui avons décidé de retenir jusqu'au 30 avril tes annexes papiers (2044, 2042C) te faisant revenir de nouveau à notre accueil débordé.*

Sache pourtant que nous répétons à satiété cette phrase à nos élites en guise de conseil. « Pour qu'un impôt soit compris de tous, il faut une condition, une seule et unique condition. Il faut qu'il soit compréhensible pour l'ensemble de la population et notamment par les agents de ce ministère. »

Sache que chaque jour qui passe, nous nous demandons si le fameux esprit cartésien français cité parfois par ces grands esprits n'est pas qu'une légende, qu'un mythe.

Pour conclure, chers déclarants tu n'as pas fini de te précipiter dans nos accueils bondés. Si tu regardes bien et si tu laisses courir ton imagination, tu pourras voir ces milliers de questions en suspension cherchant désespérément une réponse logique.

Alors nous te disons avec compassion : « BIENVENUE DANS NOTRE GALÈRE, CHERS CAMARADES D'INFORTUNE ».

ROYAN : EXEMPLE D'UN DELABREMENT GÉNÉRAL...

Au mois de juin 2012, nous avons écrit dans le pied dans le plat (☹️) un article intitulé Immobilier vers une politique de délabrement. Nous ne pensions pas que la réalité allait nous donner raison aussi rapidement. Que ce soit au Comité d'Hygiène et Sécurité ou au Comité Technique Local, inlassablement nous revenons sur les mêmes problèmes d'entretien de nos immeubles. Vous pouvez aller consulter sur notre site les derniers comptes rendus de ces instances. Avant de s'attaquer à l'analyse de ce délabrement et du double langage de notre ministère sur le sujet, nous allons évoquer un site exemplaire.

Le site du Centre des Finances Publiques de Royan est un des plus jeunes bâtiments (*Construction datant de la fin des années 70*) que nous occupons dans ce département. Les outrages du temps n'ont rien à voir avec son état et le manque du budget de fonctionnement depuis ces trois dernières années n'expliquent pas tout.

ROYAN SITE DANGEREUX ?

Royan est avant tout un immeuble qui n'est plus entretenu correctement depuis plusieurs années. À l'arrivée du nouveau gestionnaire de site, nous avons répertorié tous les petits et gros problèmes que nous faisons remonter à la direction depuis plusieurs mois, voire plusieurs années pour certains

En voici une liste non exhaustive.

1. **ALARME INCENDIE OUT** depuis le mois de septembre 2012.
2. **LES EXTINCTEURS DU SITE SONT PERIMES DEPUIS 01/2013 (+ de 10 ans)**
3. Des portes coupes-feu sont en train de se dégonder au niveau du RDC. Potentiellement dangereuses car le public passe là pour aller au WC
4. Fissure de plusieurs millimètres qui traverse le plancher du 1er étage sur sa totalité.
5. Dalles de sols abîmées qui contiennent de l'amiante au niveau de la colle.
6. Toujours pas de signalétique amiante sur le site.
7. La devanture du CDFP est détruite depuis Xynthia en 2009 (*en cours de réparation*)
8. Une dizaine de stores vénitiens manquent.
9. Les bras articulés commandant l'ouverture mécanique des volets extérieurs sont en train de casser un par un pour cause de vétusté.
10. L'éclairage du parking extérieur est éteint, car il gênait le voisinage. Les projecteurs auraient changé d'axe et éclaireraient les maisons plus que le parking.
11. Une caméra vidéo qui surveille la réception et son flux est out.
12. Des radiateurs qui fuient depuis plus de dix ans.
13. Chaudière constamment en rade à cause des fuites des radiateurs.
14. Fontaine à eau. Le changement du filtre n'a jamais été fait.



Soyons clair si nous étions dans le privé et en appliquant les articles du Code du travail, Royan qui accueille plus de 80 agents et plus de 40.000 redevables/an devrait fermer ses portes pour être mis aux normes sur la sécurité incendie. Sur l'alarme incendie, la direction a trouvé comme solution provisoire d'installer au 21 Mai 2013 des détecteurs de fumées autonomes en attendant un financement. Nous avons signalé ce problème dès le mois d'octobre 2012, mais la direction était déjà en quasi-cessation de paiement.

De notre côté, nous avons alerté nos représentants nationaux au CHS ministériel. Nous ne laisserons pas cette situation inadmissible perdurer et nous restons assez circonspects sur la sécurisation provisoire de cet

immeuble.

Tous ces problèmes ont été signalés dans les instances, notés pour les plus graves sur le Document Unique des Risques Professionnels. Risquant de voir le budget du CHS-CT ne devenir plus qu'une annexe du budget de fonctionnement et perdre son rôle d'impulsion, les organisations syndicales ont refusé à l'unanimité de financer à 100% le remplacement des centrales incendies. Pour plus de précision, voir notre **compte rendu du CHS-CT du 08/04/2013** (☹️).

Manque de budget certes, mais on peut penser que la multiplicité des restructurations (*Arrivées des trésoreries municipales dans les CDFP*) mobilise une grande partie des énergies et des finances.





Certains pourraient dire que nous citons Royan en exemple parce que c'est devenu une caricature. Malheureusement non, nous n'avons pas assez de place, mais nous pourrions évoquer le remplacement extrêmement long des extincteurs de Saint Jean d'Angely, les portes-coupe-feu de saintes, le parking de Jonzac et de Fetilly, etc. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la dernière note d'orientation ministérielle 2013 censée guider la politique des CHS

Extrait :

Le rapport annuel ministériel de l'inspection santé et sécurité au travail 2011 montre que trop d'anomalies constatées par les ISST se rapportent encore à des risques professionnels primaires, risques d'incendie et de panique ou risques liés à l'électricité par exemple. Ces risques sont, la plupart du temps, générés par le non-respect d'une obligation réglementaire : défaut de maintenance des appareils et équipements, encombrement des issues...

Sachant que les 18 Inspecteurs de Santé Sécurité Santé au Travail (ISST) ont détecté plus de 2.690 risques d'incendie en 2011 (2.210 en 2010) lors de leurs visites. Sachant qu'en moyenne un immeuble voit un ISST tous les 8 à 10 ans, on peut réellement s'inquiéter sur le suivi et sur la priorité accordée par le ministère. Pour la CGT, avec cette accélération du délabrement de nos immeubles nous risquons à terme de connaître un incident grave au cours des prochaines années. Nous n'aimerions pas qu'un nom générique comme Pailleron soit accolé à un des sites de la DGFIP. En terme d'irresponsabilité et de non prise en compte des dangers dans ce ministère nous avons déjà donné pour l'amiante avec le douloureux cas du tripode de Nantes. C'est bien suffisant.



RESPONSABILITÉ ?

Avant la politique immobilière de l'État, le responsable c'était notre directeur voire le ministre. En créant des conventions d'utilisation d'immeubles, en donnant le rôle de propriétaire au préfet de région dépendant de l'article 606 du Code civil (*Article définissant les dépenses à la charge du locataire et du propriétaire*) en réservant un budget consacré aux dépenses d'entretien (*le programme 309*), en instituant des loyers budgétaires, la politique immobilière nous a placés comme des locataires. Nous nous comporterons bientôt comme tel pour faire remonter nos récriminations. À noter que le gestionnaire de site n'a aucune responsabilité pénale, car ce n'est pas lui qui décide de l'allocation des moyens. Son boulot se limite à informer et à faire un suivi. S'il y a faute, elle devrait être professionnelle et non pénale.

QUELLES SOLUTIONS ?

Nous n'allons pas attendre d'avoir des victimes pour commencer à étayer des solutions. Le mode de gestion de nos immeubles est à revoir complètement comme le degré de priorité qui est accordé à l'entretien de nos immeubles par les directions locales. Nous payons aussi collectivement un prix très lourd avec la disparition des gardiens concierges. En effet, ils surveillaient, effectuaient des petites réparations, ils jouaient un rôle de veille indispensable et **ils étaient la mémoire de ces immeubles**. La totalité de leur travail n'a jamais été remplacée par les sociétés de jardinage ou de sécurité. Une fuite d'eau signalée puis réparée dans la journée c'est un coûteux dégât des eaux évité un week-end.



Quand le gestionnaire de site s'en va, il ne parle pas de l'immeuble à son successeur ni des entreprises à contacter en cas d'urgence. En effet, la plupart du temps il ne connaît pas le nom du futur gestionnaire de site. Il ne faut pas rêver, sans budget point de salut. Le politique, la centrale décident des moyens et sont à nos yeux les responsables de cette situation. Ils se comportent comme des propriétaires de bagnoles qui n'effectueraient aucune vidange et aucune révision. Et après ils s'étonnent que ledit véhicule ne veuille plus démarrer. À force, ce sont des agents des Finances qui ne voudront plus rentrer dans certains immeubles..... La CGT, avec cet article, vient d'effectuer d'effectuer un devis gratuit....

INFO IMPORTANTE

Bienvenue au nouveau MÉDECIN DE PRÉVENTION Mme CARON Béatrice qui vient de prendre son poste. Vous pouvez désormais la contacter à la Cité Administrative de Dupérre au 05 46 30 61 43.

LE SYNDICAT : C'EST MAINTENANT!

Pour beaucoup de salariés, ce n'est pas acceptable, ce n'est plus supportable : les injustices et les inégalités sont fortes dans le monde du travail comme dans la société.

Précarité toujours en hausse, les salaires stagnent pendant que les profits continuent de battre des records, le chômage demeure le passage obligé pour bon nombre de salariés (*pour les jeunes comme pour les seniors*).

A la DGFIP, les suppressions d'emplois continuent, les restrictions budgétaires dégradent nos conditions de travail et la qualité de nos missions de service public.

Services désorganisés et surchargés, démantèlement des missions, pressions statistiques, locaux dégradés, suppressions d'emplois, gels de postes préparant ainsi les prochains plans de suppressions, tel est le quotidien des agents.

Cependant, **rien n'est inéluctable**. Le syndicat permet de dégager collectivement des solutions et d'agir pour les faire aboutir.

La CGT, ce n'est pas « les autres », qu'ils soient responsables ou délégué(e)s, élu(e)s ou mandaté(e)s; la vraie force de la Cgt, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 600 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

La CGT se construit au travers et par la participation des syndiqués. L'action de la CGT, c'est la défense des agents au quotidien, c'est sa détermination à porter les revendications des personnels, à être une force de proposition reconnue, c'est la voie de la proximité avec les agents et de la présence sur le terrain.

SE SYNDIQUER À LA CGT

C'est ouvrir une porte sur l'information et la formation au travers des publications et des stages auxquels chaque syndiqué a droit.

SE SYNDIQUER À LA CGT

C'est être conscient qu'en restant isolé il ne vous sera possible ni de vous défendre, ni encore moins de conquérir de nouveaux droits.

SE SYNDIQUER À LA CGT

C'est ouvrir un espace de liberté, d'écoute, de débat, de création et d'innovation dans votre service, dans votre direction.

SE SYNDIQUER À LA CGT

C'est donner du poids à vos revendications. C'est participer à la vie et à l'action collective de votre syndicat pour gagner de nouveaux droits et vous faire respecter en tant qu'être humain et en tant que salarié.

SE SYNDIQUER À LA CGT

C'est participer à une organisation démocratique dans laquelle chaque voix compte pour une, dans laquelle la pensée unique n'a pas sa place : c'est cette diversité d'opinions qui en fait sa richesse.

COTISATION SYNDICALE = CRÉDIT D'IMPÔT DE 66%

La loi de finance rectificative a transformé la réduction d'impôt jusqu'alors accordée en crédit d'impôt dont vont pouvoir aussi bénéficier les salarié-es non imposables.

Exemple : une cotisation syndicale de 100 € ne coûtera en réalité que 34 €, soit la somme de 66 € viendra réduire l'impôt, soit elle fera l'objet d'une restitution pour les **non imposables**.

BULLETIN D'ADHÉSION

J'adhère à la CGT NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Temps partiel : si oui combien%

Lieu de travail :

Tél : Adresse électronique :

Date : Signature : _____

Envoyez à Mme Christine Le Clech S.I.E sis au 4 Crs Charles de Gaulle 17100 SAINTES

